

Le Président

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 7 avril 2020

N. Réf : FV/20-074

Objet : Mobilisation urgente pour faire face à la pandémie Covid-19 dans les établissements sociaux et médico-sociaux

Monsieur le Ministre,

Dans le contexte de crise sanitaire extrêmement grave que connaissent aujourd'hui les établissements de santé et les établissements sociaux et médico-sociaux, et singulièrement les EHPAD, il m'apparaît qu'une intervention décisive de votre part est indispensable pour assurer réellement une mobilisation générale, car il est encore possible d'éviter le pire dans beaucoup de structures.

En effet, à l'heure où ce courrier est rédigé, le nombre de nouveaux décès en EHPAD dépasse dans certaines régions celui constaté dans les hôpitaux.

Ces EHPAD se trouvent dans une situation de détresse absolue, confrontés simultanément à un fort absentéisme et une augmentation dramatique des besoins en soins, souvent palliatifs. Le risque de voir des personnes âgées mourir sans que les soins essentiels leur soient prodigués comme cela s'est produit en Espagne, est de plus en plus grand.

En extrême urgence et comme le demande la FHF depuis plusieurs jours, il convient de recenser les besoins les plus vitaux en oxygène dans les territoires et d'orienter les approvisionnements.

Par ailleurs, au-delà du strict respect des mesures barrières et du confinement « intelligent », il est possible de mobiliser beaucoup plus de ressources. Cette mobilisation doit être clairement une priorité au plus haut niveau, que les directeurs généraux d'ARS doivent relayer. Légitimement engagés dans la réponse au défi posé par l'augmentation des lits de réanimation à l'hôpital, ils doivent également porter un discours très fort de mobilisation vers les EHPAD. La mobilisation de la réserve sanitaire et des professionnels volontaires doit s'opérer également vers les EHPAD ou les établissements accueillant des personnes en situation de handicap fragiles face au Covid-19.

De même, l'appui des professionnels de santé de ville libéraux (IDE, médecins, kinésithérapeutes dont certains semblent connaître une baisse d'activité) est primordial car il existe une urgence absolue de mobiliser à venir en appui des EHPAD.

L'appui des services d'HAD, en lien avec l'organisation qui se met en place au sein des GHT en appui des EHPAD, doit également être systématiquement recherché : les services d'HAD doivent, au regard de leur activité actuelle, solliciter sans délais les EHPAD et développer les interventions, aussi bien en termes de soins palliatifs que de prise en soins des nombreux cas non-réanimatoires. De nombreux exemples montrent qu'une intervention combinée des professionnels des EHPAD et de l'HAD permet de guérir beaucoup de résidents, même sévèrement atteints.

...

En second lieu, si le recours au confinement et les mesures barrières constituent encore le seul moyen d'éviter une propagation exponentielle de l'épidémie dans les populations très fragiles accueillies en EHPAD, il est d'ores-et-déjà nécessaire d'en mesurer les conséquences inévitables. Nous risquons ainsi de connaître trois vagues de décès chez les personnes âgées :

- celle actuellement en cours, liée directement au Covid-19 (déjà plus deux mille morts identifiés et sans doute malheureusement beaucoup plus dans les jours à venir) ;
- celle liée au syndrome d'abandon et de tristesse qui ne peut que frapper nos aînés à domicile comme en établissement ;
- celle liée aux décompensations induites par l'absence de suivi des pathologies chroniques, quasiment toutes les consultations et les investigations pour les pathologies chroniques étant suspendues de fait. Les risques d'incontinence et la perte de la motricité liée au confinement sont à redouter également.

Un confinement interne et externe indifférencié et trop prolongé dans l'avenir entrainera plus de décès qu'une approche sélective, en fonction du contexte, mais fondée, d'une part, sur la généralisation du port du masque pour les professionnels et les familles, et d'autre part, par la réalisation prioritaire des tests PCR et sérologiques dans les EHPAD.

Pour éviter l'apparition de nouvelles vagues de décès, il serait utile de prévoir une « consultation longue de fin de crise » à domicile, comme en EHPAD pour les aînés afin de faire le point aussi bien en termes de suivi somatique, que de mesures personnalisées à mettre en place afin de compenser l'effet de l'isolement.

Il va de soi que l'ensemble de ces orientations (mobilisations des professionnels de ville et de l'HAD, déconfinement sélectif et généralisation des tests) concernent également les structures accueillant des personnes en situation de handicap fragiles vis-à-vis du Covid19.

Je souhaite également rappeler que la distribution des masques et des autres équipements individuels de protection (EPI) est au coeur de la protection des malades, des résidents, et des professionnels ainsi que de la stratégie de sortie de crise.

De ce point de vue, il est essentiel que les modalités de distributions des EPI soient rendues transparentes. Très précisément il est vital, au sens propre du terme, de s'assurer de façon transparente des volumes effectifs de livraison à chaque établissement ou service sanitaire et médico-social car bien trop de structures ne reçoivent toujours pas les dotations annoncées, notamment dans le champ du handicap et du grand âge. Seule cette transparence évitera la suspicion et permettra de corriger les graves erreurs de distribution qui subsistent actuellement.

Dans le même ordre d'idée, la communication sur la généralisation des tests de dépistage, si elle n'est pas assortie très rapidement d'un modus operandi clair sur les modalités de mise en œuvre (qui tester, dans quel but et selon quel circuit) suscitera des dysfonctionnements identiques à ceux rencontrés sur les EPI

Il m'appartient enfin de vous alerter sur la situation financière d'un grand nombre d'EHPAD, (700 000 places pour moitié publiques) mais aussi d'unités de soins de longue durée (et d'hôpitaux locaux et de proximité) qui, faute, d'une intervention décisive de l'Etat pourrait devenir très préoccupante :

...

- Des difficultés de trésorerie vont apparaître dans les établissements publics pour plusieurs raisons : les primes grand âge et d'attractivité territoriale applicables aux rémunérations versées à partir de janvier 2020 et presque partout versée depuis mars génèrent un coût supplémentaire qui n'est pas encore pris en compte dans les dotations soins et dépendance. Le recours à l'intérim est nécessaire mais très coûteux, tout comme les nombreux contrats de remplacement que les établissements sont amenés à faire.
- Dans les prochains mois, ce sont les ressources des établissements qui seront également fortement impactées par la suspension presque totale (préconisée par les instructions ministérielles) des entrées pendant une période qui risque de dépasser les deux mois mais aussi l'impact des décès en établissement comme à domicile. Le retour à pleine capacité - quand il sera possible - ne serait intervenir avant l'automne dans la meilleure hypothèse.

Dans ce contexte, les conseils départementaux, qui n'ont pas été saisis de la situation des EHPAD/USLD et des hôpitaux locaux dans le courrier que vous avez bien voulu nous faire parvenir, devraient être invités à maintenir les financements qui leur incombent (paiement de l'APA, et de l'aide sociale).

Mais il est également indispensable et urgent que les ARS délèguent, d'une part, les financements nécessaires pour couvrir les dépenses de toute nature engagées pour faire face au Covid-19 et, d'autre part, compensent les pertes de recettes, pour une première période du 15 mars au 15 juillet au moins, en prenant pour référence les recettes d'hébergement des mois de décembre 2019, janvier et février 2020.

Cette mesure, ne peut être laissée à l'appréciation des conseils départementaux dont certains ont déjà fait savoir qu'ils n'entendaient pas assumer de dépenses supplémentaires.

Une telle décision marquerait concrètement la solidarité de la Nation envers les résidents et les professionnels de ces établissements, tout particulièrement touchés par l'épidémie actuelle.

Vous remerciant de l'attention portée à ce message, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de haute considération.



Frédéric VALLETOUX